

Inégalités : Bacquelaine contre-attaque

PENSIONS Le ministre assure que la suédoise a veillé à protéger les femmes

► Dans le cadre de la réforme des pensions, le gouvernement fédéral aurait pris des mesures pénalisant les femmes.

► Le ministre Daniel Bacquelaine (MR) conteste cette accusation des syndicats, arguments à l'appui.

Ce jeudi, aux alentours de midi, les trois syndicats GGSLB, CSC et FGTB organisent une action au centre de Bruxelles pour dénoncer les inégalités de pensions entre hommes et femmes – qui sont effectivement fort importantes, comme nous l'avons montré dans notre dossier publié mercredi. Selon les syndicats, certaines mesures, adoptées par la suédoise dans le cadre de la réforme des pensions, pénalisent les femmes – en particulier, la réforme des « périodes assimilées ».

Le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR) réfute l'accusation. « Il est faux de dire que nous n'avons pas été attentifs » à cette problématique de l'inégalité de pension entre hommes et femmes : « Nous avons revalorisé les pensions les plus basses. Or, cette mesure pro-

fit plus aux femmes qu'aux hommes, puisque les femmes ont

en moyenne de plus petites pensions », argumente Daniel Bacquelaine.

« Dans notre réforme des périodes assimilées (NDLR : des périodes durant lesquelles la personne ne travaille pas effectivement ou ne paye pas de cotisations, mais acquiert malgré tout des droits à la pension), nous avons pris soin d'épargner les

femmes. Ainsi, le congé parental, le congé pour assistance ou soin à un membre de la famille malade, ainsi que les crédits-temps motivés (notamment pour s'occuper des enfants) restent entièrement assimilés pour la pension, tout comme évidemment le congé de maternité et de paternité », poursuit le ministre.

En revanche, la coalition fédérale a décidé que les journées de chômage en « deuxième période » (après un an de pointage) ne seront plus assimilées sur la base du dernier salaire, mais d'un « droit minimum » – comprenez : d'un salaire fictif – de 23.842 euros brut par an. La coalition Di Rupo avait déjà décidé de calculer les droits de pensions des chômeurs « en troisième pé-

riode » (après 48 mois de chômage) sur la base de ce « droit minimum ».

Le ministre libéral assume. « Il est normal que les périodes de

travail pèsent davantage que les périodes de chômage dans le calcul de la pension. Comment peut-on justifier le fait qu'un travailleur qui a passé plusieurs années au chômage obtienne une pension plus élevée que celui qui a travaillé toute sa vie, mais avec un salaire plus faible ? », demande-t-il.

Surtout, Daniel Bacquelaine conteste que cette mesure soit particulièrement défavorable aux femmes. « Les chiffres de l'Onem montrent que, pour ce qui concerne le chômage, la proportion d'hommes est plus importante que la proportion de femmes. En outre, cette réforme n'aura pas d'influence sur les plus petites pensions. » Le « droit minimum » est supérieur au salaire minimum, explique-t-il. « Or, il est plus fréquent que le salaire perçu par les femmes soit proche du salaire minimum. »

Daniel Bacquelaine insiste également sur le fait que le temps partiel involontaire (avec maintien des droits) restera entièrement assimilé. « Or, remarque-t-il, on sait que ce sont les femmes qui sont le plus souvent concernées par le travail à temps partiel. »

Le ministre estime aussi que la possibilité désormais offerte aux salariés de racheter leurs années d'études à n'importe quel moment de leur carrière (et non plus seulement durant les dix ans qui

suivent l'entrée sur le marché du travail) permettra aux femmes de compenser partiellement une carrière plus souvent incomplète.

« Nous avons revalorisé les pensions les plus basses. Cette mesure profite plus aux femmes »

« Les inégalités de pensions entre hommes et femmes sont la conséquence directe de différences au niveau de la carrière. C'est donc à ce niveau qu'il faut agir, poursuit le ministre. D'ailleurs, les femmes ne demandent pas des droits différents, mais bien des droits égaux à ceux des hommes – et aussi qu'on prenne des mesures qui leur permettent de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Le gouvernement fédéral a pris des mesures en ce sens, notamment pour favoriser la flexibilité et le télétravail. Nous avons également prolongé le crédit-temps motivé de 36 à 48 mois, puis à 51 mois. »

Le ministre des Pensions renvoie enfin la balle aux autres niveaux de pouvoir. « La garde des enfants est mal organisée, les crèches sont chères ; et de nombreuses femmes sont obligées de demander un temps partiel. Ce n'est pas de notre ressort, mais du ressort des Communautés. A elles aussi de prendre leurs responsabilités. » ■

DOMINIQUE BERNIS

RÉACTION DU PS

« Des pensions justes pour toutes et tous ! »

Les inégalités de pension entre hommes et femmes découlent de l'écart entre les

salaires perçus durant la vie active. Pour le PS, c'est « une raison de plus d'agir pour réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes. » En 2017, l'Islande a adopté une mesure très forte contre les inégalités salariales entre les femmes et les

hommes. Elle impose que les entreprises prouvent qu'elles les paient de façon identique, rappellent les socialistes, qui ont récemment déposé une proposition de loi visant à transposer ce modèle en Belgique. Le PS propose

également la création d'un « bonus égalité » pour le congé parental : si le père prend les mois de congé parental auxquels il a droit, le ménage bénéficierait de deux mois supplémentaires.

D.B.